

Groupes d'échanges « évolution du ministère » du 17 mai 2005

Participants : *DPSM : MM. REDOULEZ, GREGOIRE, autres collaborateurs*
 CFDT : F.DELATRONCHETTE, L.MAIRE, P.GROSROYAT
 CGT, FO

La réunion n'a pas été productive, l'administration n'apportant pas d'éléments nouveaux, les syndicats ont l'impression de tourner en rond sur les problèmes qui restent sans réponse pour ceux qui intéressent le plus les agents.

Ceci est accentué par le passage de relais en cours entre la DPSM actuelle, et la DGPA et le SG futurs.

A signaler, deux textes attendus qui sont parus ces jours-ci :

- le décret sur l'attribution d'une indemnité spécifique de mobilité du 16 mai 2005 (JO du 17/05/2005)
- le décret fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'Equipement du 16 mai 2005 (JO du 17/05/2005)

La DPSM prépare un document « de communication » en direction des agents « pour comprendre la transformation du ministère », sous forme de plaquette en couleurs.

Les syndicats ont dit qu'ils auraient préféré un document d'engagement du ministère sur les garanties qu'il leur apporte en matière d'emploi, revenu, conditions de travail...

Les documents présentés par la DPSM à cette réunion ont été :

- un projet de circulaire sur l'organisation des transferts vers les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation, et sur l'organisation des affectations dans les services routiers et les DDE.

Ce document présente le contexte, le processus et le calendrier. Il est accompagné d'annexes portant sur l'objet du processus collectif d'affectation des personnels et les différents transferts (annexe 1), le calendrier du processus collectif d'affectation (annexe 2), le prépositionnement des agents (annexe 3), les cas particuliers (annexe 4 ; DIR, SMO, article 7).

- une instruction relative au dimensionnement des services transférés avec annexes (coût moyen par macrograde, périmètre des missions transférées, activités « supports » à prendre en compte).

-une note sur « le dispositif d'accueil des agents et de suivi de leur mobilité ».

Une réunion spécifique du groupe s'était réunie le 11 mai 2005 pour présentation du :
- projet de décret relatif au détachement sans limitation de durée des fonctionnaires de l'Etat
- projet de décret relatif à la mise à disposition des agents affectés à des services mis à disposition puis transférés (loi LRL).

La DPSM n'est pas capable de donner des nouvelles du décret homologué ! car la DGCL bloque.

La réorganisation de l'action sociale n'a pu être évoquée faute de temps, une réunion spécifique aura lieu plus tard.

Le cadrage national réclamé par les syndicats, et la CFDT en premier, est « un sujet qui n'est pas simple » (SIC)

La CFDT a rappelé que la DPSM s'était engagée sur une 2^{ème} réunion et une proposition pour les non titulaires (fiche de développement de carrière, CCP supprimée pour eux...)

La DPSM annonce que des projets de service seront connus d'ici fin juin 2005 ; puis les organigrammes des DDE, DIR, CG devraient être connus d'ici fin septembre 2005.

Le texte sur les commissions tripartites est bloqué à la signature du MINEFI (Finances).

La DPSM répond à la CFDT que le texte de reclassement des AE/AES inaptes est prêt ; un autre texte pour les autres agents est prévu mais reste à faire.